



APPEL DE COTISATION 2021

Madame, Monsieur et cher(e) Collègue,

Je vous informe par la présente que le montant de la cotisation ordinale a été fixé à : **150 € pour l'année 2021**.

La quote-part du Conseil national est de 93 € ; celle du Conseil Départemental est de 46 € et celle du Conseil Interrégional est de 11 €

Conformément à l'article L.4122-2 du Code de la santé publique : **La cotisation doit être réglée au plus tard le 31 Mars 2021.**

Situation professionnelle	Montant
*En activité	150 €
*Retraité(e) à partir de 60 ans	75 €
*Retraité(e) de 70 ans et plus	Exonéré(e)

* Conformément au règlement de trésorerie du Conseil national (en ligne sur le site de l'Ordre)
Pour rappel, la demi-cotisation de 75 € est réservée aux retraité(e)s de 60 à 70 ans qui *n'ont aucune activité de sage-femme*. Ainsi, une sage-femme qui effectue quelques gardes par an et qui est retraitée est considérée en activité.

Les personnes inscrites à l'Ordre au cours de l'année et qui ne bénéficient pas de l'exonération de la cotisation accordée aux sages-femmes nouvellement diplômées, doivent régler leur cotisation auprès de leur département d'inscription. La cotisation doit être réglée dans le mois qui suit leur inscription au tableau.

Le caducée, délivré à l'ensemble des sages-femmes **exerçant une activité** et le timbre à coller sur votre carte professionnelle vous seront envoyés dès réception du paiement de votre cotisation ordinale. **Le règlement de la cotisation doit être adressé au Conseil Départemental où vous êtes inscrit(e) au 1^{er} janvier 2020**, soit :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DES HAUTS DE SEINE
51 rue BAUDIN
92300 LEVALLOIS PERRET

Je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments confraternels.

E. VAUTRIN Présidente

O.HOUZIAUX Trésorière

Nous vous remercions d'indiquer au dos de votre chèque de règlement et/ou dans le libellé de votre virement toutes mentions (nom, numéro inscription) nécessaires à votre identification.

Afin de procéder à **toutes modifications de votre état civil, adresse ou activités**, nous vous invitons à vous **connecter à votre espace personnel** en indiquant l'adresse ci-après dans votre barre de navigateur <https://tableau.ordre-sages-femmes.fr/sfv1.aspx>. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, vous avez également la possibilité d'en effectuer les démarches à partir de ce lien.

Rappel : Le prix de la revue trimestrielle CONTACT SAGES-FEMMES est compris dans la cotisation annuelle.